

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le mardi 15 juillet 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 8 juillet 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
61	3	11	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PAUGET (suppléant de M. GUINET), M. PERNOD, Mme SERRE, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. FOUILLAND, M. ISSARTEL, M. MARTINEZ.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Hayet LAKHDAR-CHAOUCH, Secrétaire de séance.

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert dans le cadre du lancement de l'expérimentation d'un an de la solution de covoiturage BlaBlaCar Daily, pour une année.

Rapporteur : Mme RAVET

Pour répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des entreprises du territoire concernant les problèmes de mobilité des salariés, le covoiturage planifié est envisagé comme une solution complémentaire aux autres modes de transport et évitant notamment le déploiement de nouvelles lignes régulières de transport souvent très coûteuses et inadaptées à la diversité des horaires de travail.

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a d'ailleurs mis en avant son développement comme solution de transport du quotidien et permet dorénavant aux autorités organisatrices de la mobilité de participer financièrement à la mise en place de solutions de covoiturage.

Toutes les expériences de déploiement du covoiturage du quotidien sur des trajets de courtes et moyennes distances débouchent sur une même conclusion : l'élément clef indispensable pour faire décoller la pratique est l'incitation financière.

C'est pourquoi, il est proposé de lancer une expérimentation, sur une année, avec l'opérateur majeur du covoiturage en France, Blablacar Daily.

Le partenariat avec cet opérateur a pour objectif de permettre l'utilisation d'une plateforme de covoiturage ayant fait ses preuves tout en maintenant le principe de gratuité pour le passager.

Dans ce dispositif, HBA prend en charge la participation due par les passagers aux conducteurs lors de l'utilisation de l'application de covoiturage sur le territoire de l'agglomération

Les modalités pour les conducteurs seraient les suivantes :

Sur des trajets compris entre 3 et 15 km : 1.50 € par passager transporté

Sur des trajets compris entre 15 et 30 km : 1.50 € +0.10 €/km au-delà de 15 km et par passager transporté

Sur des trajets au-delà de 30 km : 3€ par passager transporté.

La gestion par l'application, sous licence Blablacar Daily et paramétrée pour le territoire, gère de bout en bout la pratique, de l'inscription des conducteurs et des passagers à la rémunération du conducteur, en passant par la validation et le contrôle des trajets effectués.

Afin de limiter les effets d'aubaine ainsi que la concurrence vis-à-vis des transports collectifs certaines limites sont fixées.

L'indemnisation est limitée à :

- 6 trajets maximum pour le conducteur par jour (équivalent à 2 voyages avec 3 passagers à bord par jour) ;

- une incitation maximum mensuelle (du premier au dernier jour du mois) de 150€ pour les conducteurs.

Le début du dispositif est prévu première quinzaine de septembre 2025.

Le montant global de cette expérimentation d'une année, sur la base de 15 000 trajets maximum, devrait s'élever à 45 979 € HT, scindé en deux conventions (aide financière aux covoitureurs et prestation de service).

De plus, dans le cadre du Fonds Vert (axe 3 développement du covoiturage), une aide financière de l'Etat, peut être sollicitée à hauteur de de 50% de l'ensemble des dépenses réalisées lors de l'expérimentation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, en son article L3132-1 définissant le covoiturage,

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités, dite Loi LOM ;

Vu l'article L.1231-15 du Code des Transports permettant aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage,

Vu les statuts de Haut-Bugey Agglomération ;

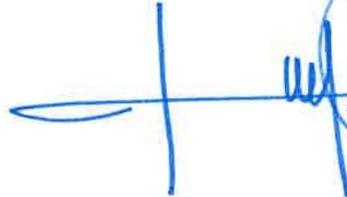
Le Conseil d'agglomération,

Par 65 voix pour,

- **VALIDE** la demande de subvention de 50% de l'ensemble des dépenses réalisées lors de l'expérimentation de la solution de covoiturage Blablacar Daily, auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires pour l'avancement du projet.

Fait à Oyonnax, le 15 juillet 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Hayet LAKHDAR-CHAOUCH





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert dans le

Objet de l'acte : cadre du lancement de l'expérimentation de la solution de covoiturage
BlaBlaCar Daily pour une année.

.....

Date de décision: 15/07/2025

Date de réception de l'accusé 18/07/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 150725_2025100

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250715-150725_2025100-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 13_DDE_SUBV_BLABLACAR.pdf (99_DE-001-200042935-20250718-
150725_2025100-DE-1-1_1.pdf)